



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
10 août 2011

Français
Original : anglais

**Réunion plénière visant à déterminer les modalités
et les dispositions institutionnelles pour la plateforme
intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques
Première session**

Nairobi, 3-7 octobre 2011

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des modalités et des dispositions institutionnelles
pour la plateforme intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques :
programme de travail de la plateforme**

**Options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques de sa fonction d'évaluation**

Note du secrétariat

On trouvera dans la présente note le résumé à l'intention des décideurs d'un rapport du secrétariat concernant les options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de sa fonction d'évaluation. Le rapport complet, en anglais seulement, fait l'objet du document UNEP/IPBES.MI/1/INF/4/Add.1. Il a été établi par le secrétariat en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

* UNEP/IPBES.MI/1/1.

Annexe

Options pour l'exercice par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de sa fonction d'évaluation

Résumé à l'intention des décideurs

1. Le document issu de la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, appelé « document final de Busan », indique que la plateforme devrait :

« Conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances en matière de biodiversité et de services écosystémiques, des liens entre les deux, aux niveaux mondial, régional et, selon que de besoin, sous-régional ainsi que des questions thématiques aux échelles appropriées et des nouveaux thèmes identifiés scientifiquement et déterminés par la plénière. Ces évaluations doivent être scientifiquement crédibles, indépendantes et faire l'objet d'un examen collégial, et préciser les points incertains. La mise en commun et l'incorporation des données pertinentes devraient faire l'objet d'un mécanisme clair et transparent. La nouvelle plateforme devrait tenir un catalogue des évaluations pertinentes, déterminer les évaluations à mener aux niveaux régional et sous-régional et contribuer à susciter un appui pour les évaluations sous-régionales et nationales selon qu'il convient. »

2. Parmi les évaluations mondiales toujours en cours ou récemment achevées qui présentent de l'intérêt pour la plateforme, on peut citer l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, l'Évaluation internationale des sciences et des technologies agricoles pour le développement, l'Avenir de l'environnement mondial, l'Avenir de la diversité biologique mondiale, l'Évaluation mondiale des ressources forestières, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité et l'Évaluation mondiale des eaux internationales. Plusieurs évaluations régionales ont aussi été réalisées, notamment l'Avenir de l'environnement en Afrique et l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire en Afrique australe, en plus d'un nombre croissant d'activités d'évaluation nationales entreprises partout dans le monde. De nombreux enseignements peuvent être tirés de ces processus d'évaluation et de processus similaires, qui peuvent être utilisés comme base pour l'élaboration du programme de travail en matière d'évaluation de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

3. Bien que les activités d'évaluation mentionnées ci-dessus soient nombreuses et de large portée, des lacunes demeurent dans l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques, comme le montre l'analyse présentée dans le document UNEP/IPBES/2/INF/1. En particulier, un processus d'évaluation régulier, périodique et à plusieurs niveaux est indispensable pour pouvoir disposer d'un cadre conceptuel et institutionnel permettant de rassembler, examiner, synthétiser, communiquer et suivre de manière cohérente les informations ainsi que de surveiller les changements intervenant dans la biodiversité et les services écosystémiques et leurs conséquences pour le bien-être humain.

4. En outre, un processus global doit être établi pour assurer la fourniture en temps voulu de conseils scientifiques sur les problèmes émergents, que ce soit en réponse à des demandes faites par les décideurs ou suite à des préoccupations exprimées par la communauté scientifique.

5. Plusieurs options sont envisageables concernant la façon de procéder à des évaluations dans le cadre de la plateforme, eu égard aux besoins signalés dans le document final de Busan. La plénière de la plateforme et les groupes de travail sur l'évaluation, qui seront établis le cas échéant, pourraient donc réfléchir, entre autres, aux volets suivants du programme de travail dans le domaine de l'évaluation :

a) Définir les priorités d'évaluation aux niveaux régional, infrarégional et mondial, notamment la manière dont les évaluations infrarégionales et régionales peuvent contribuer aux évaluations mondiales de façon à assurer que les informations sont disponibles à l'échelon le plus pertinent, tout en se fondant sur des cadres normalisés pour faciliter l'intégration verticale et horizontale des évaluations réalisées aux différents niveaux;

b) Rechercher les moyens d'intégrer dans le processus d'évaluation les différents types de connaissances, notamment les connaissances scientifiques, les connaissances traditionnelles, la littérature grise et la science citoyenne;

- c) Déterminer comment définir la valeur économique des divers services écosystémiques et des modifications intervenant dans différentes conditions et régions;
- d) Rechercher les moyens de mettre en évidence et de faire connaître les valeurs sociales et éthiques de la biodiversité et des services écosystémiques et la façon de les prendre en considération au même titre que les valeurs écologiques et économiques;
- e) Déterminer comment mettre au point les modèles, scénarios et indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui contribueront à mieux comprendre la biodiversité et les services écosystémiques et leurs relations avec le bien-être humain;
- f) Déterminer comment les nouveaux thèmes identifiés par la communauté scientifique pourraient être portés à l'intention de la plénière;
- g) Réfléchir aux procédures de sélection des auteurs et d'examen collégial destinées à assurer la crédibilité et la transparence scientifiques;
- h) Déterminer comment le programme de travail sur l'évaluation pourrait être conçu de façon à venir compléter les fonctions de la plateforme dans les domaines de la génération de connaissances, du soutien aux politiques et du renforcement des capacités.
6. Parmi les options pour l'exécution par la plateforme de sa fonction d'évaluation figurent la réalisation d'évaluations mondiales, régionales et infrarégionales sur la base d'un cadre conceptuel normalisé suffisamment solide et synthétique pour pouvoir être utilisé dans divers contextes régionaux. Une évaluation mondiale pourrait être lancée après que les évaluations régionales ont commencé, de façon à pouvoir tirer parti des séries de données, évaluations et connaissances régionales. Elle pourrait aussi être entreprise parallèlement aux évaluations régionales et une synthèse établie pour regrouper les résultats.
7. Des évaluations thématiques pourraient être réalisées à la demande et sur une base ponctuelle, si la plénière en décide ainsi. La plénière pourrait aussi choisir d'établir sur une base régulière une série d'évaluations thématiques ou bien de constituer des partenariats avec des activités d'évaluation existantes, comme le Processus régulier d'établissements de rapports et d'évaluation sur l'état du milieu marin au niveau mondial, afin de pouvoir disposer d'évaluations thématiques régulières sur la biodiversité et les services écosystémiques.
8. L'évaluation des nouveaux thèmes identifiés par la communauté scientifique pourrait être réalisée sur une base ponctuelle, en établissant un processus spécifique rendant compte régulièrement à la plénière, par exemple en créant un groupe ou une équipe de travail sur les problèmes émergents, en définissant un cadre pour la présentation de propositions à la plénière en vue d'examen ou en constituant un partenariat avec les processus existants et en les invitant à soumettre une liste de thèmes pour examen par la plénière.
9. Quelles que soient les décisions prises sur la portée des activités d'évaluation et sur les modalités correspondantes, la plénière pourrait aussi vouloir prêter attention à la façon dont le programme de travail dans ce domaine pourrait être relié aux processus d'évaluation existants afin d'y ajouter de la valeur et de ne pas générer de doubles emplois.
-